

## **Compte rendu de la séance du 05 mai 2017**

Président :  
Bernard RATEAU

Secrétaire(s) de la séance:  
Audrey MOUGENOT

Présents :  
Monsieur Bernard RATEAU, Madame Véronique PAQUOT, Monsieur Christophe FRENOT, Monsieur Ghislain GALLAND, Monsieur Jean-Marc GUIZOT, Monsieur Christophe NOIROT, Madame Carole JACQUOT, Madame Audrey MOUGENOT, Monsieur Gaël DUVIC

Excusés :  
Monsieur Denis SERRIERE, Madame Corinne VALENTIN

Absents :

*Représentés :*

### **Ordre du jour:**

1. Acceptation de propositions d'emprunt - budget communal.
2. Admission de non-valeur - budget communal.
3. Informations diverses.
4. Questions diverses.

### **Délibérations du conseil:**

#### **Emprunt - budget communal ( DE 2017 041)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour réaliser les travaux de mise en sécurité de la rue de l'église et du chemin du Haut du Mont, il est opportun de recourir à un financement d'un montant total de 150 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre établie par le Crédit Agricole de Lorraine et après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

**DECIDE :**

#### **Article 1 : Principales caractéristiques du prêt**

La commune de LACHAPELLE contracte, auprès du Crédit Agricole de Lorraine, un prêt d'un montant de 150 000.00 € à taux fixe dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Type d'échéance : trimestriel
- Taux client : 2.45 %

- Durée : 300 mois
- Montant échéance : 2 010.43 €
- Frais de dossier : 500 €
- TEG annuel proportionnel : 2.48 %
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Les fonds devront être débloqués au plus tard dans les deux mois qui suivent la date d'établissement des contrats de prêt.

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibère à LACHAPELLE le 05 mai 2017

**Admission en non valeurs ( DE 2017 042)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le comptable du Trésor a exposé qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces ci-dessous et demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces pièces pour un montant total de 191.36 € - Liste N°2728870232

**Budget commune**

Exercice 2009 - pièce T-115 - n° d'ordre 2 pour un montant de 16.36 € - nom du redevable : Remetter Rachel

Exercice 2009 - pièce T-115 - n° d'ordre 1 pour un montant de 175.00 € - nom du redevable : Remetter Rachel

soit un total de 191.36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention

**ACCEPTE** l'admission en non valeur pour un total de 191.36 € au budget primitif 2017 commune

Fait et délibéré à LACHAPELLE le 05 mai 2017